

BUDGET SPAC

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant les éléments suivants

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	227 823,79
Résultat d'investissement antérieur reporté	83 639,63

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2 025

Résultat de l'exercice	1 287,91
Résultat antérieurs	83 639,63
 Solde d'exécution cumulé	 84 927,54

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
 Solde des restes à réaliser	 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	84 927,54
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Excédent de financement de l'investissement 84927,54

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	13 945,72
Résultat antérieur	227 823,79
 Total à affecter	 241 769,51

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	241 769,51

Fait à Rode, le 17 mars 2026
Eveure Béron, Vice-Président du SIEBAG



 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois

134 Route d'Aquitaine BP 1532400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 81 77 contact@siebag.fr
 www.siebag.fr



DELIBERATION
 (1) DU CONSEIL MUNICIPAL
 (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

nombre de membres en service	10
nombre de membres présents	8
nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : contres 0 pour 8	
date de convocation : 5 Mars 2026	

Le(2) ^{ice} ~~Conseil Syndical~~ ^{réuni} sous la présidence de M. ~~Etienne Reon~~ ^{Etienne Reon} ~~président~~ ⁽³⁾ délibérant sur le compte administratif de l'exercice ~~2025~~ ²⁰²⁵ dressé par M. ~~Bruno Isabella~~ ^{Bruno Isabella} après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	227 823,79	0,00	83 639,63	0,00	311 463,42
opérations de l'exercice	205 886,08	219 831,80	77 620,09	78 908,00	283 506,17	298 739,80
Totaux	205 886,08	447 655,59	77 620,09	162 547,63	283 506,17	610 203,22
résultats de clôture	0,00	241 769,51	0,00	84 927,54	0,00	326 697,05
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	241 769,51	77 620,09	162 547,63	283 506,17	610 203,22
Résultats définitifs	0,00	241 769,51	0,00	84 927,54	0,00	326 697,05

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par M. Bruno Isabella receveur municipal

- (1) rayer les mentions inutiles.
- (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs."

Fabrice Rude, le 19 Mars 2026
 Etienne Reon, Vice Président du

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
 tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPAC

Exercice 2025

Section de fonctionnement

Recettes année	219 831,80
Dépenses année	205 886,08

Résultat année	13 945,72
----------------	-----------

Résultat antérieurs R002	227 823,79
--------------------------	------------

Si négatif mettre -

Excédent cumulé	241 769,51
------------------------	-------------------

Déficit cumulé	0,00
-----------------------	-------------

section d'investissement

Recettes année	78 908,00
Dépenses année	77 620,09

Résultat année	1 287,91
----------------	----------

Résultat reporté R001	83 639,63
-----------------------	-----------

Si négatif mettre -

Résultat cumulé	0,00
-----------------	------

déficit	0,00
excédent	84 927,54

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	84 927,54
--	-----------

Résultat déficitaire d'investissement	0,00
---------------------------------------	------

prise en compte des restes à réaliser :	0,00
---	------

*dépenses

*recettes	0,00
-----------	------

excédent de financement réel	84 927,54
------------------------------	-----------

besoin de financement réel	0,00
----------------------------	------

Affectation du résultat 2025 Au budget Primitif 2026

0,00	en investissement(1068)
241 769,51	R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Rodez, le 17 mars 2026
 Etienne Bégin, Vice-Président du SIEBAG


 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISLEU
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr